



Commune de Morangis (91)

Notice explicative - Enquête parcellaire

***Projet de réalisation d'une liaison piétonne entre les deux
groupes scolaires « Les Acacias » et « Louis Moreau »***

Service urbanisme -SC
25/04/2024

Table des matières

.....	1
I- PLAN PARCELLAIRE REGULIER DES TERRAINS.....	2
II- ETAT PARCELLAIRE.....	4
A- Liste des parcelles comprises dans le périmètre de la DUP	4
B- Liste des propriétaires des parcelles situées dans le périmètre de la DUP.....	5
III- LA COPROPRIETE.....	6
A- Plan de copropriété	6
B- Etat hypothécaire	12
C- Extrait modèle 1.....	15
D- Désignation des titulaires des lots (SPDC)	17

À titre liminaire, il convient de préciser que le Plan parcellaire (I) et l'Etat parcellaire (II) ont pour objectif de déterminer précisément les biens situés dans l'emprise du projet et d'identifier exactement les propriétaires concernés par le projet.

I- PLAN PARCELLAIRE REGULIER DES TERRAINS

Le périmètre du projet s'étend sur une superficie d'environ **2902 m²**, situé en totalité sur le territoire de MORANGIS, en zone à vocation d'équipements publics (zone UL).

Il comprend **6 parcelles** cadastrées :

- E 469 *en partie* (la partie exclue correspond à l'emprise de la voirie publique dénommée Germaine Tillon)
- E 471
- E 473
- E 474
- E 64 *en partie*
- E 81

Une seule parcelle doit faire en partie l'objet d'une expropriation :

- La parcelle E 64 *en partie*

Force est de constater à la lecture du tableau ci-après que la quasi-totalité du foncier (91%) est d'ores et déjà détenu par le bénéficiaire de la DUP, soit la Commune de Morangis.




Liberté, Egalité, Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

PLAN PARCELLAIRE REGULIER DES TERRAINS ech 1/1000

Ville de MORANGIS


Hotel de ville
Direction des Services Techniques
12 Avenue de la republique
91420 MORANGIS

M Le Directeur
des Services Techniques
Arnaud LAMBERT

Le Maire de MORANGIS
Mme Brigitte VERMILLET

II- ETAT PARCELLAIRE

A- Liste des parcelles comprises dans le périmètre de la DUP

Référence cadastrale	Nature	Zonage	Superficie cadastrale de la parcelle (m ²)	Nombre de m ² de la superficie cadastrale de la parcelle à prendre en compte pour le projet	% de la superficie effective de la parcelle comprise dans le périmètre de la DUP	Adresse ou lieu-dit	Propriétaire	NUMERO DU PLAN
E 469 en partie	Terrain nu	UC	1727	1514	88%	19 avenue Arago 91420 MORANGIS	COMMUNE DE MORANGIS	1
E 471	Terrain nu	UL	383	383	100%	rue de Savigny 91420 MORANGIS	COMMUNE DE MORANGIS	2
E 473	Terrain nu	UL	203	203	100%	rue de Savigny 91420 MORANGIS	COMMUNE DE MORANGIS	3
E 64 (lot 4) en partie	Terrain nu	UL	1450	262	18%	21 rue de Savigny 91420 MORANGIS	Syndicat de copropriété/M. et Mme PATRON Bernard	4
E 474	Terrain nu	UL	140	140	100%	"La Lampe" 91420 MORANGIS	COMMUNE DE MORANGIS	5
E 81	Terrain nu	UL	400	400	100%	"La Lampe" 91420 MORANGIS	COMMUNE DE MORANGIS	6

B- Liste des propriétaires des parcelles situées dans le périmètre de la DUP

Le terrain, objet de la présente procédure d'expropriation, constitue à la fois **une partie de l'assiette de la copropriété familiale cadastrée section E 64 (lot4), 431(lot 3) et 432 (lots 1 et 2) appartenant au "syndicat des copropriétaires du 21 rue de Savigny" composée des personnes physiques mentionnées dans le tableau ci-dessous [1-] ET une partie du lot n°4 de cette copropriété, appartenant à Monsieur PATRON Bernard et son épouse Madame PATRON Jeanne [2-]. La procédure engagée concerne donc à la fois la copropriété et les consorts Patron Bernard et Jeanne. La maîtrise foncière des autres propriétés situées dans le périmètre du projet est assurée par la Commune de Morangis [3-].**

1- PROPRIETAIRE(S) de l'assise foncière de la copropriété "familiale" cadastrée section E n°64, 431 et 432						
Nom/Prénom	sexe	date de naissance	lieu de naissance	nom/prénom conjoint	droit	adresse
LUTAUD JEANNE LUCIENNE	F	03/05/1945	074 SAINT-GERVAIS-LES BAINS	PATRON BERNARD	PI	21 rue de Savigny 91420 MORANGIS
PATRON BERNARD PIERRE LUCIEN	M	12/10/1937	075 PARIS 14	LUTAUD JEANNE	PI	21 rue de Savigny 91420 MORANGIS
BERETTI JEAN LUC SIMON	M	23/02/1965	013 MARTIGUES	PATRON NATHALIE	PI	21 rue de Savigny 91420 MORANGIS
PATRON NATHALIE LILIANE YVONNE	F	15/08/1966	074 SALLANCHES	BERETTI JEAN	PI	21 rue de Savigny 91420 MORANGIS

2- PROPRIETAIRE(S) du lot 4 (correspond aux limites de fait de la parcelle E 64)						
Nom/ Prénom	lieu de naissance	nom/prénom conjoint	droit	adresse	Numéro du plan	
LUTAUD JEANNE LUCIENNE	074 SAINT-GERVAIS-LES BAINS	PATRON BERNARD	PI	21 rue de Savigny 91420 MORANGIS		
PATRON BERNARD PIERRE LUCIEN	075 PARIS 14	LUTAUD JEANNE	PI	21 rue de Savigny 91420 MORANGIS	4	

3-PROPRIETAIRE(S) des parcelles cadastrées section E n° 469, 471, 473, 474 et 81			
Nom	Forme juridique	Adresse	Activité (code NAF ou Ape)
COMMUNE DE MORANGIS	collectivité territoriale commune	12 avenue de la République 91420 MORANGIS	Administration publique générale (8411Z)
			Numéro du plan 1-2-3-5-6

III- LA COPROPRIETE

Tout d'abord, il sera présenté le plan de copropriété (A) faisant apparaître les parcelles d'origine de la copropriété ainsi que les numéros de lots. Dans un second temps, un état hypothécaire (B) portant mention de la division de la parcelle E 70 en deux parcelles filles E 431 et E 432. Dans un troisième temps, un extrait modèle 1(C) précisant l'assise de la copropriété et déterminant la parcelle de référence de l'assise de la copropriété. Enfin, les données issues du serveur professionnel de données cadastrales (SPDC -DGFIP) (D) désignant les propriétaires des lots de la copropriété.

A- Plan de copropriété

Le plan de masse annexé au règlement de copropriété publié le 30 décembre 1993 au service de la publicité foncière fait état d'une assise de copropriété composée des parcelles cadastrées section E n°64 (lot 4 – teinte violette au plan) et 70 (lots 1-2-3). La parcelle E 70 était « anormalement » scindée en deux par une cour commune. Pour remédier à cette anomalie cadastrale, un procès-verbal de cadastre a été dressé le 26 février 2004 pour diviser la parcelle mère E 70 en 2 parcelles filles, la E 431 correspondant au lot 3 (teinte bleue au plan) et la E 432 correspondant aux lots 1 et 2 (teinte orange au plan).

A
 SOCIÉTÉ ANONYME
 100, rue de la République
 92000 NANTERRE
 S.A. - MATIÈRE - 100% - PORTUGAL
 LESQUILLES N° 301181493

TABLEAU RECAPITULATIF DES MILLIÈRES GÉNÉRAUX

COPROPRIÉTÉ : MORANGIS 21. RUE DE SAVIGNY

Date : 26-Oct-1993

LOT	BÂTIMENT	ESC.	ETAGE	NATURE DES LOTS	MILLIÈRES GÉNÉRAUX
				REPORT ----->	
1	A		2	Appartement 3 pièces	223
2	A		R/A+1/R+2	Appartement 5 pièces	543
3	B			Bâtiment B Jardin	83
4	C			Bâtiment C Jardin	141
TOTAL MILLIÈRES GÉNÉRAUX ----->					1000

Approuvé à la minute d'un acte

reçu par le Notaire Associé

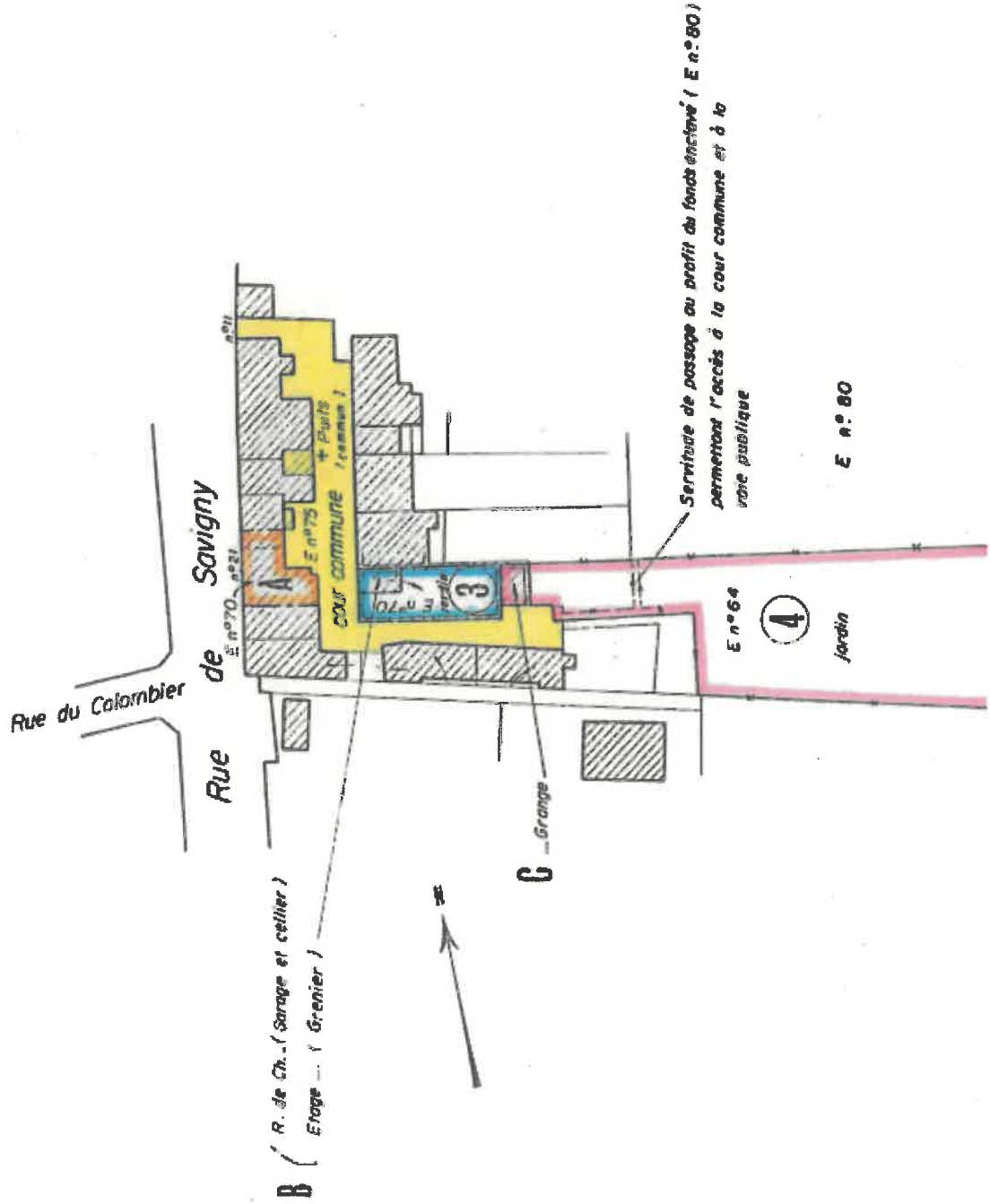
coadjuteurs, membres de la S.C.P.

HEUREL - MARTIN - NYON - PORTEJOIE.

Langumeau, le 30/12/1993

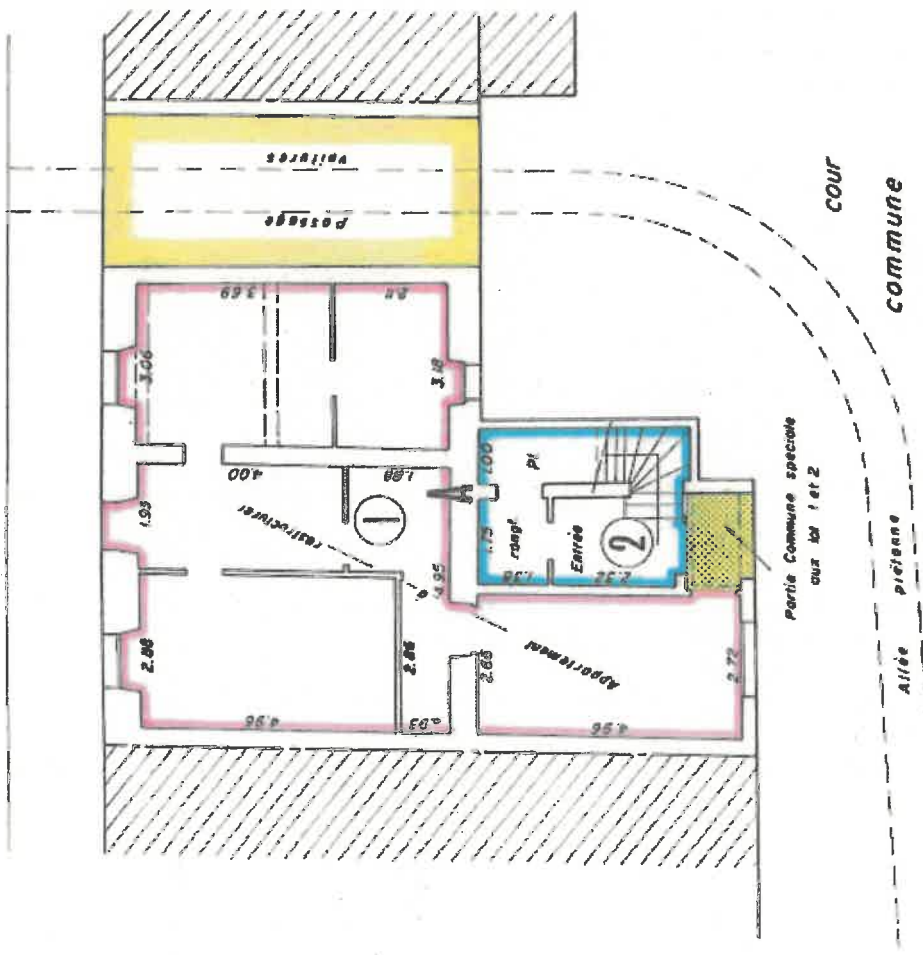
PLAN DE MASSE

— (établi d'après la documentation cadastrale) —

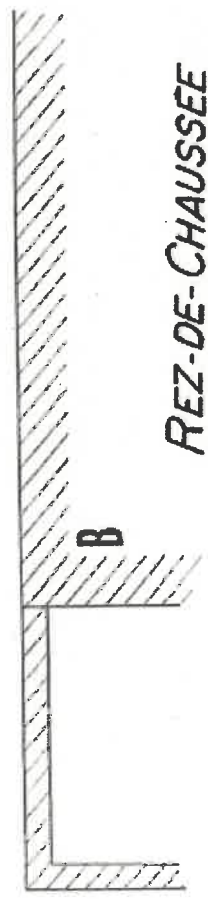


Arrêté n° 176 du 14/01/1993
 relatif aux permis de construire
 et aux permis de modifier un permis de construire
 délivrés en vertu de la loi n° 70-105 du 31/01/1970
 relative à l'équipement, à l'aménagement et à l'entretien
 des communes.
 Arrêté n° 176 du 14/01/1993
 relatif aux permis de construire
 et aux permis de modifier un permis de construire
 délivrés en vertu de la loi n° 70-105 du 31/01/1970
 relative à l'équipement, à l'aménagement et à l'entretien
 des communes.

Rue de Savigny

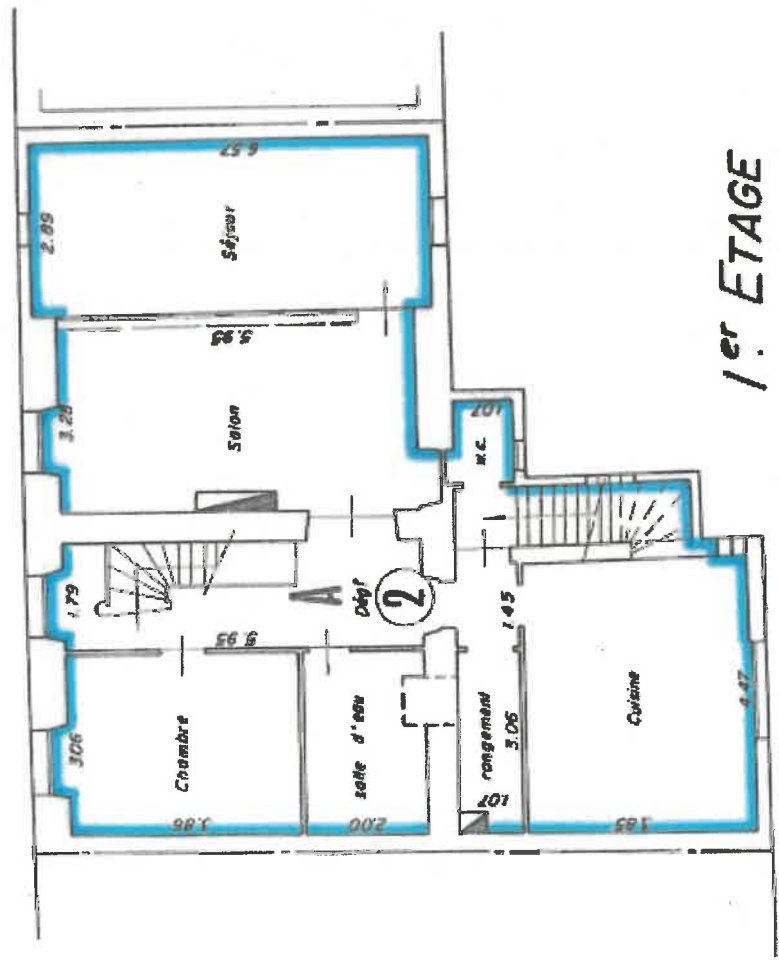


(section E n° 75)



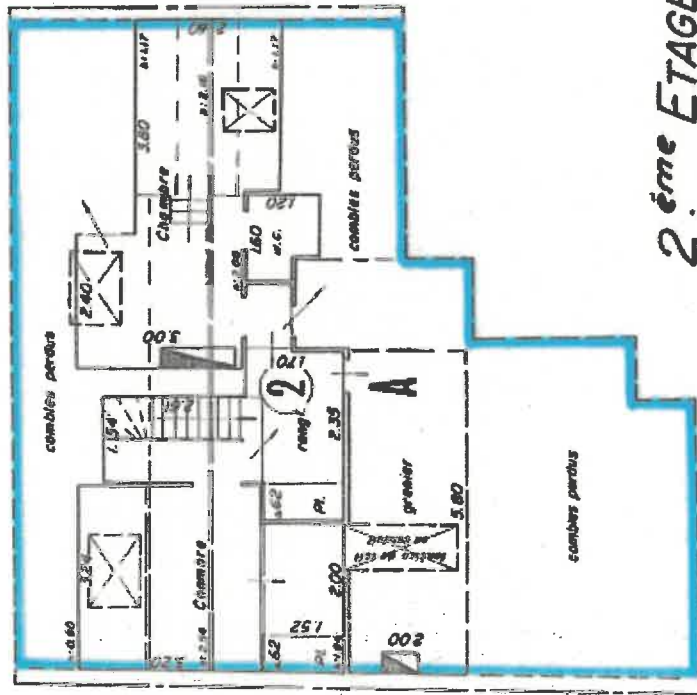
REZ-DE-CHAUSSEE

Plan de l'étage n° 1
 pour la construction d'un appartement
 n° 101 et n° 102
 sur le terrain n° 3012/19915
 sis à
 HUY - MARTEL - HYON - PORTELON.
 Lotissement n° 3012/19915



1er ETAGE

Société de la maison d'un côté
 de la rue de l'autre côté
 Société de la maison d'un côté
 de la rue de l'autre côté
 S.I.C.P.
 RUE DE LA MAISON - LYON - FRANCE
 Longueville 30121993



2^{ème} ETAGE

B- Etat hypothécaire

2 9104P02 0000131896 000 B

SECTION: F No de PLAN: 64 RUE: de BOURGNY No 21

II - FORMALITES CONCERNANT L'IMMOBILE DÉSIGNÉ CI-DESSUS (en les liés le compléter)

1. - DENOMINATION DE L'IMMOBILE

Propriété
 de Propriété n° 10 à 1000-1500
 et 1001 à 1000-1500
 Immeuble devenus publics de 1001-1500

II. - LOYEREMENT (Déclaration des liens en vigueur)

N°	Régime	N° de l'acte	Date de l'acte	Montant de la prestation	Description complémentaire	
					Montant de la prestation	Montant de la prestation
1	A	1001-1500	1981	1000		
2	B	1001-1500	1981	1000		
3	C	1001-1500	1981	1000		
4	D	1001-1500	1981	1000		

4. - MUTATIONS REVENUES ACTIVES

Année	Date, nature et nature des formalités	Observations	Année	Date, nature et nature des formalités	Observations
1981	1001-1500	1001-1500	1981	1001-1500	1001-1500
1982	1001-1500	1001-1500	1982	1001-1500	1001-1500
1983	1001-1500	1001-1500	1983	1001-1500	1001-1500
1984	1001-1500	1001-1500	1984	1001-1500	1001-1500
1985	1001-1500	1001-1500	1985	1001-1500	1001-1500

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

N° 2

RUE de Saunoy

N° du PLAN : 70

SECTION F

II - FORMALITES CONCERNANT L'IMMUEBLE DÉSIGNÉ CI-CONTRE (en les lets le compasse)

L - DÉSIGNATION DE L'IMMUEBLE

3 avenue de la

Bespèze

R.C.P. n° F.P / E 61

Immuable devenu usubant le 3-1-1894

A - MUTATIONS SÉVITÉS ACTIVES

Date, nature et nature des formalités

13-1-1894 168 1994 Lec. 682

Parvenue en auteur.

B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

Date, nature et nature des formalités

Remarque

Observations

13-1-1894 168 1994 Lec. 682

Parvenue en auteur.

II - LOTISSEMENT (quelques des lots ont appartenu)

Nombre de lots

Nombre de parcelles

Intégrité des parcelles

Intégrité des surfaces

Intégrité des volumes

Intégrité des droits

Intégrité des obligations

Intégrité des hypothèques

Intégrité des privilèges

Intégrité des charges

Intégrité des autres

Intégrité des droits

Intégrité des obligations

Intégrité des hypothèques

Intégrité des privilèges

Intégrité des charges

Intégrité des autres

Intégrité des droits

Intégrité des obligations

Intégrité des hypothèques

Intégrité des privilèges

Intégrité des charges

Intégrité des autres

Intégrité des droits

Intégrité des obligations

Intégrité des hypothèques

Intégrité des privilèges

Intégrité des charges

Intégrité des autres

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1956 AU 26/12/2018

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 02/03/2004	Référence d'enlissement : 9104P02 2004P1692	Date de l'acte : 26/02/2004
Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N°4229			
Rédacteur : ADM CORBEIL CADASTRE / CORBEIL-ESSONNES			

Disposition n° 1 de la formalité 9104P02 2004P1692 : Division de parcelle d'assise de copropriété

Immeuble Mère		Immeuble Filles									
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
MORANGIS		E	70			MORANGIS		E	431 à 432		

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 4 pages y compris le certificat.

C- Extrait modèle 1

Précise les parcelles, les lots et la parcelle de référence de l'assise de la copropriété

Date : 15/03/2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 9104P02 2019H6648

PERIODE DE CERTIFICATION : de 01/01/1956 au 11/03/2019

IMMEUBLES PRIS EN COMPTE DANS LE SERVEUR Télec@ctes

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
432	MORANGIS	E 432		
432	MORANGIS	E 431		
432	MORANGIS	E 64		
432	MORANGIS	E 64		4
432	MORANGIS	E 432		
432	MORANGIS	E 431		
432	MORANGIS	E 64		
432	MORANGIS	E 64		3
432	MORANGIS	E 432		
432	MORANGIS	E 431		
432	MORANGIS	E 64		
432	MORANGIS	E 64		2
432	MORANGIS	E 432		
432	MORANGIS	E 431		
432	MORANGIS	E 64		
432	MORANGIS	E 64		1

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
432	MORANGIS	E 64		(A)

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
		E 431 à E 432		1 à 4	(A) (A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 02/03/2004	références d'enlissement : 9104P02 2004P1692	Date de l'acte : 26/02/2004
	nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N°4229		

Cette réponse vous est transmise sous forme dématérialisée à votre demande.

D- Désignation des titulaires des lots (SPDC)

Précise les titulaires des lots en indiquant uniquement la parcelle de référence.

LISTE DES TITULAIRES DU LOT E 0064 1

Personne(s) physique(s)

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom du conjoint	Droit	Adresse des titulaires de droit
LUTAUD JEANNE LUCIENNE	F	03/05/1945	074 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	PATRON BERNARD	PI	21 RUE DE SAVIGNY 91420 MORANGIS
PATRON BERNARD PIERRE LUCIEN	M	12/10/1937	075 PARIS 14	LUTAUD JEANNE	PI	21 RUE DE SAVIGNY 91420 MORANGIS

Fermer

SPDC - DY dh, n°23/02/2021

LISTE DES TITULAIRES DU LOT E 0064 2

Personne(s) physique(s)

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom du conjoint	Droit	Adresse des titulaires de droit
BERETTI JEAN LUC SIMON	M	23/02/1965	013 MARTIGUES	PATRON NATHALIE	PI	21 RUE DE SAVIGNY 91420 MORANGIS
PATRON NATHALIE LILIANE YVONNE	F	15/08/1966	074 SALLANCHES	BERETTI JEAN	PI	21 RUE DE SAVIGNY 91420 MORANGIS

Fermer

SPDC - DY dh, n°23/02/2021

LISTE DES TITULAIRES DU LOT E 0064 3

Personne(s) physique(s)

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom du conjoint	Droit	Adresse des titulaires de droit
LUTAUD JEANNE LUCIENNE	F	03/05/1945	074 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	PATRON BERNARD	PI	21 RUE DE SAVIGNY 91420 MORANGIS
PATRON BERNARD PIERRE LUCIEN	M	12/10/1937	075 PARIS 14	LUTAUD JEANNE	PI	21 RUE DE SAVIGNY 91420 MORANGIS

Fermer

SPDC - DY dt. n°=23/02/2021

LISTE DES TITULAIRES DU LOT E 0064 4

Personne(s) physique(s)

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom du conjoint	Droit	Adresse des titulaires de droit
LUTAUD JEANNE LUCIENNE	F	03/05/1945	074 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	PATRON BERNARD	PI	21 RUE DE SAVIGNY 91420 MORANGIS
PATRON BERNARD PIERRE LUCIEN	M	12/10/1937	075 PARIS 14	LUTAUD JEANNE	PI	21 RUE DE SAVIGNY 91420 MORANGIS

Fermer

SPDC - DY dt. n°=23/02/2021